

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

11 mars 2016

## RECONQUÊTE DE LA BIODIVERSITÉ - (N° 3564)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

**AMENDEMENT**

N ° 474

présenté par

M. Piron, M. Favennec, M. Demilly, M. Degallaix, M. Folliot, M. Hillmeyer, M. Jean-Christophe Lagarde, Mme Sonia Lagarde, M. Maurice Leroy, M. Reynier, M. Santini, M. Sauvadet, M. Tahuaitu, M. Vercamer, M. Philippe Vigier et M. Zumkeller

-----

**ARTICLE 2 BIS**

À l'alinéa 4, après le mot :

« qui »,

insérer les mots :

« , par sa faute, ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cette précision permet d'éviter des contradictions entre le droit de l'environnement et le droit de la responsabilité civile.